



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 23 JANVIER 2018

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISION

Benjamin DESROCHE (AS BEZIERS HERAULT) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres AS Béziers Hérault / US Dax Rugby Landes du 24 novembre 2017, comptant pour la 13^{ème} journée de PRO D2, AS Béziers Hérault / Colomiers Rugby du 10 décembre 2017, comptant pour la 15^{ème} journée de PRO D2, SA XV Charente Rugby / AS Béziers Hérault du 19 janvier 2018, comptant pour la 20^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Benjamin DESROCHE est suspendu une semaine pour «*Cumul de trois cartons jaunes*». Cette suspension prend effet à compter du 23 janvier 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Benjamin DESROCHE avec l'AS Béziers Hérault, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 28 janvier 2018 inclus.

Monsieur Benjamin DESROCHE sera donc requalifié à compter du 29 janvier 2018.